

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.008

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 février 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 février 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PAVON représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,
M. MEGLIO, M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REHABILITATION DE L'ANCIEN "TIMY" POUR LA CREATION
D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE ET D'UN DOJO
DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

L'ancien bâtiment du "Timy", situé boulevard de la Marne, doit être réhabilité pour accueillir une épicerie solidaire et un dojo. En conséquence, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture ARCHIPEL, pour l'aménagement du bâtiment.

L'avant-projet définitif (APD) a été approuvé avec un montant total des travaux estimés à environ 1 000 000 d'Euros TTC.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de Permis de Construire nécessaire à la réalisation des travaux.

CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réhabiliter les locaux du "Timy",
- Vu l'avant-projet définitif établi par le Cabinet d'Architecture ARCHIPEL,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer et à faire procéder au dépôt de Permis de Construire nécessaire à la réhabilitation des locaux de l'ancien "Timy" et leur aménagement en épicerie solidaire et en dojo.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD